

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
28 février 2023

Date d'affichage :
28 février 2023

Délibération D2023_028
Conseil Régional : demande
de subvention au titre du
pack sécurité écoles

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20230306-D2023_028-DE

Le lundi 6 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THULLIER Marlène.

Pouvoir : Mme ANDUGAR donne procuration à Mme SPIRITO
M. BELLOT donne procuration à M. CARON
Mme MONANGE donne procuration à M. GRENARD

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : M. ANDREYS Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes souhaite agir pour la sécurité aux abords des lycées et/ou des espaces publics. Ce dispositif permet de financer les dépenses d'investissements (jusqu'à 50 % des dépenses subventionnables H.T.) telles que :

- La vidéoprotection (création ou extension)
- Les bornes ou autre système ancré au sol.

L'extension du dispositif de vidéoprotection prévue par la commune de Viviers du lac est éligible au « pack sécurité écoles » 2023.

Le coût des travaux est estimé à 15.903,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional, au titre du Pack sécurité écoles – année 2023.